

RÉSUMÉ

1. La RDP lao fait partie des pays les moins avancés (PMA) sans littoral, statut qu'elle devrait perdre en 2024. Depuis son accession en 2013, la croissance du PIB a été dynamique – de plus de 7% par an en moyenne. La production d'électricité, la construction, le commerce de gros et de détail, les services d'information et de communication et, dans une moindre mesure, les services financiers, ont été les moteurs de la croissance. Une gestion macroéconomique prudente a généré une inflation modérée et un taux de change stable. En revanche, le déficit budgétaire a augmenté, de même que la dette extérieure. Selon la Banque mondiale, une part importante de l'économie relève du secteur informel, ce qui signifie que le PIB et le PIB par habitant pourraient être fortement sous-estimés, ce qui pourrait nuire à l'efficacité de la politique gouvernementale.

2. La RDP lao est confrontée à un certain nombre de contraintes et de fragilités structurelles qui affectent la croissance économique et rendent l'économie et le système financier vulnérables aux chocs. Parmi les mesures adoptées pour faire face à certaines de ces difficultés structurelles, on peut citer la hausse prévue des taux des droits d'accise (2019), un renforcement de l'administration fiscale (notamment grâce à une nouvelle Loi sur l'administration fiscale qui devrait entrer en vigueur en janvier 2020), une amélioration des services au contribuable, le lancement d'un système informatique moderne de gestion des recettes, l'adoption prévue d'une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique et l'arrêté du Premier Ministre sur l'amélioration des règlements et du mécanisme de coordination de l'activité commerciale en RDP lao.

3. L'objectif de la politique monétaire et de la politique de taux de change est d'assurer la stabilité des prix. Cependant, les spécificités du secteur bancaire et le niveau élevé de dollarisation de l'économie réduisent l'efficacité de la politique monétaire. Par ailleurs, la stabilité du taux de change vis-à-vis du dollar EU est un point d'ancrage nominal important pour aider à maintenir l'inflation à un niveau bas. Les dispositions *de jure* en matière de change prennent la forme d'un régime de flottement contrôlé, qui a été requalifié en septembre 2016 en un régime de parité glissante. Le maintien d'un taux de change stable par rapport au dollar EU a entraîné une appréciation du taux de change effectif réel (TCER). Selon les estimations, le TCER était surévalué de plus de 40% en 2016, ce qui pourrait contribuer à un manque de dynamisme des exportations et à une hausse du déficit commercial dans l'avenir.

4. Le déficit de la balance des opérations courantes a culminé à près de 2,3 milliards d'USD en 2015 (15,8% du PIB); il a toutefois diminué depuis, principalement en raison d'une baisse considérable du déficit de la balance du commerce des marchandises. Ce déficit était principalement financé par les flux entrants d'IED et les emprunts à l'étranger, le solde étant couvert par les réserves en devises. Par conséquent, les réserves en devises ont atteint 873 millions d'USD à la fin de 2018, ce qui permettait de couvrir environ un mois d'importations.

5. Le déficit budgétaire est passé de 4,3% du PIB en 2013 à 5,5% en 2017. Il s'est creusé en raison d'une hausse des investissements publics et du règlement des arriérés. La persistance de déficits budgétaires élevés a généré un encours élevé de la dette publique, ce qui constitue une difficulté majeure pour le gouvernement. On estime que le total de la dette publique et de la dette garantie par l'État est passé de 56,3% du PIB en 2013 à environ 61,0% en 2017, et qu'il devrait dépasser 65,0% en 2018.

6. Le commerce et l'investissement sont essentiels pour permettre à la RDP lao d'atteindre ses objectifs économiques et sociaux. Le ratio des échanges de biens et de services au PIB s'est établi à environ 75% en 2018 (contre 60% en 2013). Les exportations sont concentrées dans les secteurs des ressources naturelles, qui représentaient environ 53% des exportations totales en 2017. L'électricité constitue la principale catégorie d'exportation. La principale destination des exportations de marchandises est la Thaïlande, suivie de la Chine et du Viet Nam. La plupart des importations de la RDP lao viennent d'Asie, dont la part dépasse 95%.

7. Pendant la période considérée, les flux entrants d'IED ont dépassé 800 millions d'USD grâce au régime relativement libéral et favorable aux investisseurs de la RDP lao. L'IED se concentre dans le secteur de la production d'électricité, les infrastructures, les industries extractives et la fabrication de composants électriques. L'essentiel de l'IED en RDP lao provient de Chine, devant la Thaïlande et le Viet Nam.

8. Depuis 2013, la RDP lao a entrepris un second amendement de sa Constitution, modernisé ses politiques en matière de commerce et d'investissement, et engagé certaines réformes des institutions et de la réglementation portant notamment sur l'élaboration de la législation, l'accès à l'information, l'administration en ligne, la lutte contre la corruption, la promotion de l'investissement et le règlement des différends économiques. Des initiatives relatives à l'évaluation de l'impact réglementaire ont été menées. Les objectifs des politiques commerciales et liées au commerce sont définis dans le cadre de certaines stratégies et certains plans à relativement long terme et de vaste portée, chacun d'eux ayant une incidence différente sur le commerce. En 2015, un comité directeur national pour l'intégration économique, venu remplacer l'entité qui était chargée de superviser les négociations en vue de l'accession à l'OMC, s'est vu confier l'élaboration de la politique commerciale internationale au niveau de l'OMC et aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral.

9. La RDP Lao reste attachée au système commercial multilatéral. Au cours de la période considérée, elle a élargi ses engagements dans le cadre de l'OMC en ratifiant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) le 29 septembre 2015. Parallèlement, elle a continué de se concentrer sur le renforcement de l'intégration économique régionale grâce à la mise en œuvre et/ou à la participation à la négociation de plusieurs accords de l'ASEAN, dont le Partenariat économique régional global (RCEP). Dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP), la RDP Lao continue de bénéficier des schémas SGP de plusieurs pays et elle peut prétendre à des préférences additionnelles propres à la catégorie des PMA accordées par certains régimes. Par ailleurs, elle a continué de recevoir une assistance pour atteindre ses objectifs en matière de développement économique dans le cadre des projets du Cadre intégré renforcé (CIR), afin, entre autres, d'améliorer son infrastructure nationale des normes, d'accroître les exportations et de soutenir les investissements dans le développement commercial. Pendant la période considérée, la RDP lao a présenté des notifications (par exemple concernant les droits de douane, la facilitation des échanges, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les procédures de licences d'importation, les mesures SPS, les subventions, l'agriculture et les ACR/services), mais une seule notification ordinaire (sur le soutien interne à l'agriculture, les procédures de licences d'importation et les subventions) a été reçue au cours de la période considérée – la question est d'ailleurs examinée par les autorités. Le pays n'a participé à aucun différend commercial dans le cadre de l'OMC.

10. La RDP lao reste largement ouverte à l'IED et fait des efforts pour l'encourager, même si 37 activités restent réservées aux ressortissants lao et 19 activités sont soumises à une limitation de la participation étrangère, à des exigences de fonds propres et à des limitations concernant les acquisitions de terrains. En 2019, deux types d'activités commerciales sensibles étaient soumises à des prescriptions spécifiques en matière d'approbation: 44 activités relevant de 14 catégories sectorielles majeures qualifiées d'activités contrôlées, et 21 activités relevant de 6 catégories majeures soumises à des concessions spécifiques. En 2016, la RDP lao a supprimé la prescription discriminatoire en matière de capital minimum exigé visant les investisseurs étrangers dans les entreprises générales. Un comité interministériel de haut niveau, le Comité de promotion et de gestion des investissements, a été créé en 2018 pour superviser les investissements dans les activités contrôlées, les concessions et les zones économiques spéciales. La RDP lao dispose d'un large réseau d'accords internationaux d'investissement, qui ont presque tous été conclus avant son accession à l'OMC.

11. La politique tarifaire est le principal instrument de politique commerciale et les droits de douane sont une source importante de recettes publiques. Tous les droits de douane sont appliqués sur une base *ad valorem*. La moyenne simple des droits NPF appliqués en 2018 était de 8,6%, contre 10,7% en 2014 et 11,0% en 2008. La moyenne des taux de droits est plus élevée pour les produits agricoles (11,2%) que pour les produits non agricoles (8,1%). Le taux *ad valorem* le plus élevé – soit 40% – s'applique, entre autres, à certains produits agricoles (fruits et légumes, et produits laitiers); aux eaux minérales, au café, au thé et au maté; aux agents de surface organiques; aux tubes et tuyaux en plastique et au matériel d'emballage; aux articles en bois; à certains moteurs; aux motocycles; aux meubles; aux jeux vidéo et aux consoles; et aux produits du tabac. Près de 9% des lignes tarifaires sont en franchise de droits. La RDP lao a consolidé l'ensemble de son tarif douanier au niveau des positions à dix chiffres du SH. La moyenne des taux consolidés s'élève à 19,0%. Outre le fait que le tarif douanier est entièrement consolidé, l'écart relativement faible (10,4%) entre la moyenne simple des taux NPF appliqués et la moyenne des taux consolidés rend le régime tarifaire prévisible. En 2018, les taux NPF appliqués ont dépassé les taux consolidés pour 26 lignes. Les produits visés étaient notamment les animaux vivants destinés à la reproduction, les fruits et les légumes, les carburants diesel, les tubes à dentifrice, les téléphones cellulaires, les aspirateurs, les panneaux en bambou et les panneaux cellulaires.

12. Depuis son accession, la RDP lao a pris plusieurs mesures de facilitation des échanges. Elle a réalisé d'importants progrès en améliorant ses procédures douanières et en les harmonisant avec les normes internationales. Elle a notamment automatisé les bureaux de douane sur tout le territoire et a introduit la gestion des risques dans les activités d'inspection afin de pouvoir concentrer les ressources disponibles sur les cargaisons à haut risque destinées au circuit rouge. Ces mesures, ainsi que d'autres initiatives comme la gestion coordonnée des frontières, le contrôle après dédouanement, les décisions anticipées et le mécanisme de recours, ont considérablement réduit le délai de dédouanement. Par ailleurs, le Système douanier automatisé (SYDONIA) est dorénavant opérationnel à 24 postes frontière. La RDP lao a publié une feuille de route de la facilitation des échanges pour 2017-2022 qui recommande, entre autres, une collaboration active avec le secteur privé dans la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges et met l'accent sur la coopération transfrontalière et l'intégration régionale.

13. En plus des droits de douane, la TVA et des droits d'accise s'appliquent aussi à certaines importations; certaines redevances et impositions visent également les services rendus au moment de l'importation.

14. La RDP lao prohibe ou restreint les importations de certaines marchandises pour les motifs suivants: la protection de la sécurité nationale; la protection de l'ordre public et des normes de décence et de moralité; la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux; la protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique; la conservation des ressources naturelles; le respect des dispositions de l'ensemble de la législation de la RDP lao; et le respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies. La RDP lao applique à la fois un régime de licences automatiques et un régime de licences non automatiques pour les importations. Le régime de licences automatiques existe uniquement à des fins de statistique et de suivi. Les procédures de licences d'importation non automatiques sont exigées pour des raisons de sécurité nationale; de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou de préservation des végétaux; ou de protection de l'environnement. Les marchandises pour lesquelles une licence non automatique est requise incluent: les lingots d'or; les explosifs utilisés dans l'industrie; et les armes à feu et munitions pour l'entraînement et les activités sportives.

15. La Loi sur les sauvegardes a été promulguée le 7 décembre 2017. Approuvée par l'Assemblée nationale en juin 2019, la Loi sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires devrait être promulguée d'ici à la fin de l'année. Le principal texte législatif régissant la politique de la concurrence en RDP lao est la Loi de 2015 sur la concurrence, qui est entrée en vigueur en janvier 2016. La Loi est administrée par la Commission lao de la concurrence (LCC), qui a été établie en 2018. La Loi porte sur la concurrence déloyale, qui englobe les comportements trompeurs; la violation des secrets d'affaires; la coercition en matière commerciale; la diffamation des autres opérateurs commerciaux; l'imposition d'obstacles aux opérations commerciales; la publicité mensongère; la promotion déloyale des ventes; la discrimination par les associations professionnelles; et toute autre pratique établie dans les lois et règlements pertinents. En RDP lao, le prix de la plupart des marchandises est déterminé par le marché; néanmoins, en vertu du Décret de 2010 du Premier Ministre sur l'administration des prix des marchandises et des tarifs des services, certains biens et services sont assujettis à un contrôle ou à une surveillance des prix.

16. Plusieurs produits sont soumis à des droits d'exportation qui sont prélevés afin de générer des recettes. La RDP lao interdit les exportations de certains produits à des fins de protection du patrimoine national, artistique et culturel, et de protection de l'environnement. Elle applique également un régime de licences automatiques et un régime de licences non automatiques pour les exportations. Le régime de licences d'exportation automatiques est appliqué à des fins de statistiques, tandis que le régime de licences non automatiques est appliqué pour des raisons de sécurité publique et de sécurité nationale, de protection de l'environnement et de stabilité du taux de change. La RDP lao n'accorde aucune subvention à l'exportation. Un soutien est accordé pour le lancement et l'organisation de foires commerciales dans le pays et à l'étranger, et pour la participation à ces activités, de même qu'une assistance aux entreprises locales souhaitant organiser ce type de foires et/ou y participer.

17. Les mesures d'incitation en faveur des investisseurs étrangers et nationaux sont offertes principalement dans le cadre de la Loi de 2016 sur la promotion des investissements et du Décret sur les zones économiques spéciales. Parmi ces mesures, on peut citer notamment des exonérations temporaires de l'impôt sur les bénéfices et des abattements fiscaux, l'exonération du droit de

concession ou des frais de location des terrains domaniaux, l'exemption des droits et taxes à l'importation, et un taux de TVA nul sur les exportations; des mesures d'incitation sont aussi accordées aux investisseurs qui réinvestissent leurs bénéfices nets pour développer ou élargir leurs activités commerciales.

18. La RDP lao utilise principalement les Guides ISO/CEI 21-1 et 21-2:2005 comme guide national pour adopter les normes internationales en tant que normes nationales ou règlements techniques nationaux. Il existe actuellement 441 normes lao portant principalement sur les produits alimentaires, les appareils électriques et les méthodes d'essai, dont aucune n'a été adoptée en tant que règlement technique.

19. Parmi les principaux changements apportés au régime SPS depuis l'accession figurent la modification de la Loi sur les aliments, opérée en 2013, et celle de la Loi sur la préservation des végétaux et la phytoquarantaine, datant de 2016. Dans les deux cas, les autorités souhaitent harmoniser la réglementation existante avec les normes internationales et mettre en œuvre les meilleures pratiques mondiales. En ce qui concerne la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux, les principes fondamentaux de l'Accord SPS, comme le caractère nécessaire, la non-discrimination, la transparence, les règlements fondés sur la science, l'évaluation des risques, l'harmonisation et l'équivalence, ont été incorporés dans les lois et règlements nationaux. Les normes du Codex s'appliquent aussi bien aux produits importés qu'aux produits d'origine nationale. Toutefois, le régime SPS est confronté à certaines difficultés. Le gouvernement bénéficie toujours d'une assistance technique en vue d'améliorer ces aspects.

20. Une nouvelle Loi sur les marchés publics a été promulguée en 2017. Elle vise à définir "les principes, les règlements et les mesures concernant la gestion, le suivi et les résultats des marchés publics afin de faire en sorte que ces activités soient menées de manière appropriée et unifiée à l'échelle nationale, en vue de garantir la responsabilité effective, efficace, économique et transparente, et l'usage loyal des fonds publics pour contribuer au développement socioéconomique national". La Loi définit les règles, les méthodes, les procédures et la structure permettant de gérer et de mettre en œuvre toutes les transactions de marchés publics en RDP lao, quelle que soit la source des fonds.

21. L'État continue de participer à l'économie. Avec l'assistance de la Banque mondiale, la RDP lao a lancé un programme de restructuration de certaines entreprises publiques. En dépit de gains d'efficacité dans certaines entreprises, il ne semble pas y avoir de plan spécifique, ni de directive concernant la mise en œuvre.

22. Le principal texte législatif régissant les DPI a été modifié en 2018 pour mieux correspondre aux normes internationales. La Loi sur la propriété intellectuelle constitue le principal cadre juridique des DPI en RDP lao, et elle vise les principaux domaines des DPI: propriété industrielle, obtentions végétales, et droit d'auteur et droits connexes. Elle autorise les importations parallèles dans toutes les conditions. La RDP lao est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) depuis 1995. En outre, elle est partie contractante à plusieurs traités administrés par l'OMPI, dont la Convention de Paris (1998), le Traité de coopération en matière de brevets (2006) et la Convention de Berne (2012). Après son accession à l'OMC, la RDP lao a signé le Protocole de Madrid, qui est entré en vigueur en mars 2016. Pendant la période considérée, les moyens déployés à la frontière pour faire respecter les DPI ont été fortement renforcés grâce à la mise en œuvre d'un système de paiement numérique pour les importateurs, à l'élargissement du système SYDONIA à 24 bureaux à travers le pays, et à l'introduction d'une approche fondée sur la gestion des risques pour le processus d'inspection. En outre, dans le cadre de la Feuille de route de la facilitation des échanges et du Plan d'action pour 2017-2022, le gouvernement s'est engagé à exiger des fonctionnaires affectés aux points de contrôle frontaliers et aux douanes qu'ils inspectent les marchandises importées enfreignant les DPI. Néanmoins, le respect de la propriété intellectuelle se heurte encore à des difficultés majeures, puisque des marchandises contrefaites restent disponibles sur le marché lao.

23. Malgré un déclin dû, entre autres facteurs, aux conditions météorologiques et à l'essor rapide des secteurs de l'électricité et de la construction, l'agriculture conserve un rôle important dans l'économie (avec 17,9% du PIB en 2018) pour ce qui est du maintien de la sécurité alimentaire, du développement de l'économie rurale et de la lutte contre la pauvreté. Le secteur a du mal à satisfaire la demande intérieure et extérieure à cause de difficultés liées à la productivité agricole, au manque de valeur ajoutée nationale, à la qualité des produits et à la fragmentation des chaînes de valeur,

mais des efforts sont entrepris pour y remédier. Pendant la période à l'examen, la part de l'agriculture dans les exportations totales de marchandises a considérablement augmenté, en raison de l'orientation des politiques sectorielles visant à assurer la transition progressive de l'agriculture de subsistance à la petite exploitation commerciale, et de l'investissement privé dans les cultures commerciales; cependant, la majeure partie de la production agricole est destinée à la consommation intérieure. Bien que la RDP lao ait atteint l'autosuffisance pour le riz, elle est toujours importateur net de produits alimentaires et la sécurité alimentaire reste un objectif de politique publique important.

24. La protection tarifaire dont bénéficie l'agriculture a considérablement diminué mais reste plus élevée que la moyenne globale des droits NPF appliqués et que la moyenne enregistrée dans le secteur manufacturier. Le riz (riz non blanchi, riz de seconde qualité, riz de première qualité, et riz semi blanchi ou blanchi, filtré ou non) est le seul produit agricole qui reste assujéti à des prescriptions en matière de licences d'importation et d'exportation; il semble que quelques autres produits agricoles restent assujéti à des droits d'exportation de 10% et de 40%. L'intervention de l'État dans l'agriculture semble limitée. La plupart des dépenses de soutien interne relevant de la catégorie verte sont affectées aux services d'infrastructure, et aux services de vulgarisation et de consultation. Des mesures d'incitation fiscales et non fiscales sont utilisées, qui prennent la forme d'une exemption des droits d'importation et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de concessions foncières, d'un soutien aux intrants et à l'irrigation, de tarifs peu élevés pour l'électricité, de prêts à des conditions libérales, et de prix minimums sur le marché (riz uniquement). Le riz reste une priorité absolue de l'action publique et son commerce semble fortement réglementé; une politique en matière de réserve de riz est en place et comprend la Réserve nationale de riz, des réserves de semences et des programmes de distribution d'urgence de riz. La sylviculture et l'exploitation forestière ont enregistré une croissance négative, qui reflète l'évolution de la production et du commerce, ainsi qu'une baisse des recettes provenant des redevances sur le bois d'œuvre et un recul des exportations. La gestion des forêts semble relativement inefficace. Malgré l'interdiction d'exporter des grumes, qui est en place depuis 1999 (mais qui ne s'applique pas aux bois provenant de plantations), et les prescriptions en matière de transformation dans le pays, l'exploitation forestière en dehors des zones de concession spécifiquement désignées et le commerce du bois illégaux semblent persister, mais le gouvernement a l'intention de remédier à ces problèmes.

25. La part des industries extractives dans le PIB a régulièrement diminué (6,8% en 2018), en raison notamment de la crise économique mondiale, des faibles cours mondiaux des minéraux, et de mesures de restriction de la production et du commerce, comme la promotion de la transformation des minéraux dans le pays et l'interdiction d'exporter du charbon imposée en 2014 afin de garantir l'approvisionnement d'une centrale électrique publique au lignite. Le cadre juridique principal relatif aux minéraux a été révisé en 2017 et de nouveaux règlements ont été adoptés. La structure énergétique reste simple mais s'est beaucoup étoffée et améliorée; la RDP lao exporte de l'électricité (26,2% des exportations totales en 2017), tout en étant entièrement tributaire de la hausse des importations d'hydrocarbures. Bien qu'elle possède des sources potentielles d'énergie renouvelables de substitution et que des politiques en la matière existent, elle les exploite peu, exception faite des projets hydroélectriques, largement utilisés. Les activités de commerce de gros et de détail en aval sont ouvertes à la concurrence tant pour les opérateurs nationaux qu'étrangers, et il existe une entreprise publique active dans ce domaine. Des prix de détail maximaux continuent de s'appliquer aux combustibles et au gaz. Le principal cadre réglementaire pour l'électricité a été mis à jour en 2017. L'entreprise de service public appartenant à l'État, Électricité du Laos (EDL), gère la production (via l'EDL Gen Company), le transport, la distribution et le commerce de l'électricité du pays, qui est produite principalement grâce à l'énergie hydraulique; les producteurs d'électricité indépendants produisent l'essentiel de l'électricité. Les tarifs de l'électricité varient en fonction de la catégorie de consommateur (résidentiel ou non résidentiel) et comprennent donc un élément de subventionnement croisé, pris en charge principalement par les activités de spectacles, les activités commerciales ou les activités industrielles.

26. Le secteur manufacturier (8,3% du PIB en 2018), qui comprend la transformation des produits alimentaires et des boissons et la fabrication de matériaux de construction, de vêtements et de cigarettes, reste une activité relativement peu prioritaire du point de vue de sa contribution à l'économie et à l'emploi. L'État semble toujours intervenir dans la fabrication de produits pharmaceutiques, de produits chimiques, de matériaux de construction, de matériel technique, de produits de l'artisanat et de vêtements, et d'autres produits à base de coton. Pendant la période à l'examen, la politique du gouvernement avait entre autres objectifs la transformation de la structure industrielle pour en faire une activité à forte croissance, et la diversification de la production de

marchandises commerciales et modernes pour répondre à la demande intérieure et aux besoins de l'exportation. La protection tarifaire pour le secteur manufacturier a légèrement diminué et reste plus faible que la moyenne générale des droits NPF appliqués. Les incitations fiscales et non fiscales, qui prennent la forme d'avantages tarifaires et fiscaux, et la création de zones économiques spéciales ou de zones industrielles ont favorisé les activités manufacturières. Des prix plafonds continuent de s'appliquer à l'acier et au ciment utilisés dans la construction.

27. Pendant la période à l'examen, le secteur des services a conservé un rôle important dans le soutien de la croissance économique (47% du PIB en 2018). Les engagements souscrits par la RDP lao au titre de l'AGCS, y compris certaines limitations de la participation étrangère (par exemple dans le secteur bancaire et financier, les services aéroportuaires et le tourisme), n'ont pas changé depuis son accession; les sept ACR du pays contiennent des engagements allant au-delà de l'AGCS en matière de commerce des services.

28. Les activités des secteurs de la banque et de l'assurance, en particulier la microfinance, se sont développées. Le taux de pénétration bancaire reste relativement faible, les trois banques publiques détenant une large proportion des actifs totaux et les crédits restant concentrés dans les services. Pendant la période considérée, le cadre réglementaire principal régissant le secteur bancaire a été réexaminé pour être mieux adapté aux évolutions actuelles et aux bonnes pratiques internationales. Certaines mesures préventives ont été prises afin de renforcer la résilience du système financier. Le ratio des prêts improductifs s'est établi à environ 3% pendant la période considérée. Les marges de taux d'intérêt se sont réduites; un plafonnement des taux d'intérêt pour les prêts libellés en kip a été introduit en 2015. Neuf sociétés à participation majoritaire de l'État sont cotées à la bourse, qui est détenue en partie par le gouvernement. Le cadre juridique régissant le secteur de l'assurance, qui est d'ampleur relativement modeste, a subi des modifications visant à le renforcer; aucun service de réassurance n'est disponible dans le pays.

29. La pénétration des télécommunications demeure assez faible, exception faite de la téléphonie mobile; cinq grands fournisseurs de services de télécommunication, dans lesquels la participation de l'État varie, opèrent sur le marché relativement petit de la RDP lao. Outre l'établissement de l'Autorité lao de réglementation des télécommunications en 2017, la législation a été mise à jour dans certains domaines, y compris celui de la concurrence et de la délivrance des licences dans le secteur des télécommunications. Aucun mécanisme relatif à la portabilité des numéros, ni aucune obligation en matière de service universel n'existent à l'heure actuelle. Les prix des communications interurbaines et internationales ont chuté rapidement; toutefois, des réglementations strictes ont freiné le développement de nouveaux services et maintenu des prix élevés pour les services d'Internet mobile. Des tarifs minimaux sont fixés pour les télécommunications.

30. L'enclavement de la RDP lao la rend fortement dépendante du transport routier et influe sur les coûts de transport liés au commerce extérieur; le pays est bien connecté aux passerelles internationales via la Thaïlande principalement, dont les entreprises de camionnage influent sur le coût des transports internationaux de la RDP lao. Des mesures sont prises pour moderniser le réseau routier et construire un réseau ferroviaire. Le transport aérien, dont tous les segments font l'objet d'une participation de l'État, a continué de se développer, entre autres, grâce à la modernisation des infrastructures et à la progression du tourisme; le cadre réglementaire principal a été mis à jour en 2018 et les efforts d'intégration du secteur de l'aviation dans les marchés internationaux ont été poursuivis grâce à la participation à certains accords bilatéraux et régionaux sur les services aériens. Le cabotage n'est autorisé ni dans le transport routier, ni dans le transport aérien.

31. Les services de distribution restent la principale activité de services; depuis 2015, les ressortissants étrangers sont autorisés à investir dans le commerce de gros et de détail sous certaines conditions. Bien que le commerce électronique soit peu développé et d'une utilité limitée, des mesures initiales significatives ont été prises concernant sa réglementation, l'objectif étant de garantir que la RDP lao respecte certains des engagements qu'elle a pris au titre du cadre sur l'ASEAN en ligne. Le tourisme, qui est considéré comme un pilier fondamental de l'économie, s'est développé, mais reste dépendant des arrivées régionales (principalement en Thaïlande) associées à des dépenses assez faibles au niveau local, en dépit d'une vision politique de diversification des marchés; plusieurs politiques liées au tourisme restent en place.

32. On estime que la croissance économique restera vigoureuse à court terme, à plus de 6%. L'incertitude géopolitique mondiale et régionale croissante, le resserrement continu des conditions de financement au niveau mondial, ainsi qu'un ralentissement potentiellement plus marqué que

prévu en Chine, pourraient causer une baisse des exportations et une décélération des flux entrants d'IED, et nuire à la demande et aux cours des produits de base à l'échelle mondiale. Outre les réformes ciblant la diversification, la compétitivité, l'amélioration du climat des affaires et les réformes budgétaires et de la dette, les autorités reconnaissent la nécessité de mener d'autres réformes. Parmi ces réformes, on peut citer l'amélioration du capital humain, en particulier par le biais de la formation de la main-d'œuvre, de l'enseignement public et des services de santé, surtout pour les femmes et les enfants. Ces mesures devraient contribuer à réduire les inégalités, ainsi que les disparités régionales et entre les sexes, et améliorer l'environnement pour l'investissement privé, en mettant l'accent sur le secteur privé non lié aux ressources (en particulier les PME). De telles réformes permettraient à la RDP lao d'atteindre ses objectifs en matière de politique économique et de protection sociale, et de s'intégrer davantage dans le système commercial régional et mondial.